Le Conseil d'exploitation

La RESE est administrée par un Conseil d’exploitation composé de 14 membres.

1 Président et 1 Vice-Président

Lors de la première réunion du Conseil d'exploitation, ses membres éliront un Président et un vice-président.

Le rôle du Conseil d’exploitation

Le Conseil d'exploitation définit la politique de la RESE. Il délibère sur la gestion des services. Il propose un budget et le prix des services d’eau au Comité syndical d’Eau 17 qui les vote.

Les délibérations du Conseil d'exploitation

Documents consultables en cliquant sur ce lien

RESE
131 cours Genêt - CS
30551
17119 SAINTES Cedex
Tél. Siège : 05 46 90 05 05
Tél. Service Clients :
05 46 72 17 17